



## L'offre d'adhésion

Le Comité 21 facilite l'appropriation et le déploiement du développement durable au sein des organisations et sur les territoires. Il anime depuis 2010 un réseau régional en Pays de la Loire et en Bretagne, composé à la fois d'entreprises, de collectivités locales, d'associations et d'établissements d'enseignement et de recherche.

### ■ La mission du Comité 21 Grand Ouest

- **Anticiper et accompagner les transitions**

Le Comité 21 Grand Ouest propose un accompagnement au plus proche des attentes formulées par les acteurs du territoire. L'objectif est de leur apporter des réponses méthodologiques et techniques pour anticiper et accompagner les mutations écologiques, économiques, sociales et territoriales.

- **Diffuser les initiatives**

Le Comité 21 Grand Ouest a pour ambition d'être le porte-voix d'une nouvelle génération d'acteurs tournée vers la création de solutions durables et innovantes. Il assure le décryptage des actualités locales et régionales sur le développement durable.

- **Encourager l'innovation**

Pour répondre aux enjeux de ruptures et de transformations des organisations, le Comité 21 anime un laboratoire de recherche et d'expérimentation, réunissant à la fois des acteurs privés et publics. Cet écosystème innovant est un lieu d'inspiration, de formation, d'expérimentation et d'accélération des transitions à venir, afin de les anticiper et non de les subir.

### ■ La feuille de route 2018-2020

Pour réussir les transitions écologiques, sociales et économiques, et atteindre les objectifs fixés par l'ONU dans l'agenda 2030 (Sustainable Development Goals), le Comité 21 Grand Ouest facilite et développe la mise en réseau des acteurs.

Sa feuille de route 2018-2020 se décline en 4 axes :

- **Responsabilité sociétale des organisations publiques et privées**
- **Transitions et innovations territoriales**
- **Economie circulaire**
- **Performance énergétique, adaptation aux changements climatiques**

## ■ Une offre intégrée au service du développement durable

Pour décliner de manière opérationnelle cette feuille de route, le Comité 21 propose un ensemble de services à ses adhérents :

- **Des ateliers-débats**, qui permettent aux acteurs de confronter leurs expériences avec les autres participants, de progresser dans leurs pratiques et d'enrichir leurs compétences. L'objectif ? Rendre le changement effectif, par une implication forte des collaborateurs et des citoyens, et par des mécanismes d'innovation collaborative.
- **Une université des transitions**, qui réunit chaque année les adhérents du Comité 21 Grand Ouest pour dresser un bilan de son action, progresser et imaginer les transitions de demain. Dans une ambiance conviviale et décontractée, cette université est l'occasion de renforcer les liens entre les adhérents.
- **Des publications** sur les principales thématiques annoncées dans la feuille de route : guides, enquêtes, interviews, benchmark, veille, analyse stratégique.
- **Un suivi personnalisé des adhérents et une boîte à outil** qui met à disposition des ressources pratiques pour structurer une démarche de développement durable.
- **Un espace de recherche et d'expérimentation** sur les solutions de demain, « La Bulle – lieu d'innovations durables », qui travaillera sur les nouvelles formes de participation et de concertation avec les acteurs du territoire.

Par ailleurs, le comité 21 Grand Ouest propose des **formations courtes**, disponibles en inter ou intra, ainsi qu'**une offre d'accompagnement sur-mesure**, en déployant ses efforts vers un segment particulier : celui des approches novatrices sur le développement durable.

## ■ Barème des cotisations

### Entreprises, Sociétés d'économie mixte, sociétés publiques locales, établissements publics (EPIC, EPCA, EPST)

Progression	Offre « établissement » : accès à l'offre d'un seul établissement (national <b>ou</b> régional)	Offre « globale » : accès à l'offre de tous les établissements (national <b>et</b> régional)
CA, bilan ou budget < 100 000	100 HT	150 HT
100 000 < CA, bilan ou budget < 500 000	350 HT	500 HT
500 000 < CA, bilan ou budget < 1 million	500 HT	750 HT
1 million < CA, bilan ou budget < 5 millions	1 000 HT	1 250 HT
5 millions < CA, bilan ou budget < 25 millions	1 500 HT	2 000 HT
25 millions < CA, bilan ou budget < 100 millions	3 500 HT	5 000 HT
100 millions < CA, bilan ou budget < 500 millions	4 500 HT	7 000 HT
CA, bilan ou budget > 500 millions	7 000 HT	11 000 HT
Directions régionales d'une entreprise	1 000 HT	1 500 HT
Chambres consulaires	850 HT	1 000 HT
Fédérations professionnelles	1 000 HT	2 000 HT
Organisations syndicales	100 HT	150 HT

### Conseils régionaux, Conseils régionaux, conseils départementaux, EPCI, Communes et syndicats

Progression	Offre « établissement » : accès à l'offre d'un seul établissement (national <b>ou</b> régional)	Offre « globale » : accès à l'offre de tous les établissements (national <b>et</b> régional)
Budget < 5 millions	250 HT	500 HT
5 millions < Budget < 10 millions	500 HT	750 HT
10 millions < budget < 50 millions	850 HT	1 500 HT
50 millions < Budget < 150 millions	1 250 HT	2 000 HT
150 millions < Budget < 450 millions	2 000 HT	3 000 HT
450 millions < Budget < 1 000 millions	2 500 HT	4 000 HT
1 000 millions < Budget < 1 500 millions	3 000 HT	5 000 HT
1 500 millions < Budget < 2 500 millions	4 500 HT	7 500 HT
Budget > 2 500 millions	6 500 HT	10 000 HT

### Associations

Progression	Offre « établissement » : accès à l'offre d'un seul établissement (national <b>ou</b> régional)	Offre « globale » : accès à l'offre de tous les établissements (national <b>et</b> régional)
Budget < 1 million	100 HT	150 HT
1 million < Budget < 5 millions	200 HT	350 HT
Budget > 5 millions	350 HT	500 HT

## Organisme de formation et établissements d'enseignement

	Offre « <b>établissement</b> » : accès à l'offre d'un seul établissement (national <b>ou</b> régional)	Offre « <b>globale</b> » : accès à l'offre de tous les établissements (national <b>et</b> régional)
Tout type d'établissements	850 HT	1 500 HT

**Attention : les adhérents du Comité 21 et de Campus responsables pourront obtenir 15% de réduction sur chacune des adhésions des deux structures.**

## Citoyens

	Offre « <b>établissement</b> » : accès à l'offre d'un seul établissement (national <b>ou</b> régional)	Offre « <b>globale</b> » : accès à l'offre de tous les établissements (national <b>et</b> régional)
Tous les citoyens	35 HT	50 HT

### Offre exceptionnelle d'abonnement au fil d'information Développement durable d'AEF info pour les adhérents du Comité 21 (RSE & Gouvernance / Energies & Environnement)

- ▶ 1 abonnement pour 1 à 5 bénéficiaires pour la première année d'abonnement, avec une **remise de 35% sur le tarif standard pour les nouveaux abonnés** (3 243 €HT pour les deux domaines *RSE & gouvernance* et *Energies & environnement* ou 2 593,50 €HT pour un seul des deux) ;
- ▶ Jusqu'à 5 accès supplémentaires offerts à AEF info Développement durable sur une période de 6 mois (soit l'équivalent de 2 495€HT) pour les adhérents du Comité 21 qui sont déjà abonnés au service AEF info Développement durable. *Toutes ces offres ne sont valables qu'une seule fois par organisation et non cumulable avec d'autres offres.*

Marc Savonitto - [marc.savonitto@aef.info](mailto:marc.savonitto@aef.info) - [Testez gratuitement sans engagement AEF](#)



**Comité 21 Grand Ouest**  
3, Bd de la Loire  
44200 Nantes  
Tél. : 02 28 20 60 80

[www.comite21grandouest.org](http://www.comite21grandouest.org)





# Bulletin d'adhésion



## Toute demande d'adhésion est soumise à l'agrément du Conseil d'administration

Par la présente, je confirme notre demande d'adhésion au Comité 21. Dans ce cadre, j'accepte les termes et engagements de la [Charte du Comité 21](#), de ses [statuts](#) et du [règlement intérieur](#)<sup>1</sup> accessibles sur [www.comite21.org](http://www.comite21.org)

### L'organisme

Organisme : .....

Nom et prénom du représentant : .....

Fonction du représentant : .....

Adresse postale : .....

Site internet : .....

### L'interlocuteur de l'organisme pour le Comité 21

Nom et Prénom : .....

Fonction : .....

Tél. direct : .....

E-mail : .....

### Je reporte ici le collège de rattachement et la cotisation annuelle de mon organisme (cases à cocher dans la page précédente)

- entreprises et fédérations d'entreprises
- collectivités territoriales, services de l'état et organismes rattachés
- associations et fondations
- établissements d'enseignement, de formation et de recherche
- Montant de cotisation annuelle (en euros, **préciser HT ou TTC**) : .....

### Pièces jointes à ma candidature

- Le présent bulletin d'adhésion dûment complété et signé
- Le document [Les conditions d'adhésion singées](#)
- Un courrier précisant les motivations de l'adhésion et les engagements pris en faveur du développement durable
- Une présentation de l'organisme (plaquette, dossier, rapport annuel...)
- Une présentation de la démarche de développement durable (rapport développement durable, dossier de présentation...)
- Pour les associations et fondations : composition du conseil d'administration et du bureau, liste des adhérents, programme d'activités, compte de l'année N-1, budget prévisionnel de l'année N
- Pour les collectivités, le cas échéant : la délibération d'adhésion

Le .....

à .....

Cachet  
Signature

<sup>1</sup> Extrait du règlement intérieur : Les candidats doivent justifier de deux (2) ans d'existence. Pour les adhésions en cours d'année, la cotisation est déterminée en fonction du nombre de mois couverts, en tout ou partie, par l'adhésion. Les membres s'engagent à verser dès leur entrée la cotisation de l'année déterminée selon la règle ci-dessus présentée : ils sont membres après le versement effectif de celle-ci. Les cotisations sont renouvelées tacitement chaque année sauf dénonciation au plus tard le 1<sup>er</sup> mars, faite par lettre recommandée avec accusé de réception à l'intention du président ou de la direction du Comité 21. **Au-delà du 1<sup>er</sup> mars, la cotisation doit être versée pour l'année en cours.** Pour les organismes soumis à l'impôt sur les sociétés, la cotisation est déductible de leur résultat imposable, l'économie d'impôt s'établissant à un tiers du montant de la cotisation.